



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **BTS Bâtiments Techniques et Services SA**
2. Déclaration de faillite: 10.11.2009
3. Suspension de faillite: 25.01.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.02.2010
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Pour tout renseignement :
Groupe n°2, tél. 022/388 89 02
2009 001320 D / OFA2

Office des faillites
1227 Carouge

05481644

